



# Commune de Meroux-Moval

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### du 04 avril 2019



Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance publique, le jeudi 4 avril 2019, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Emmanuel CABETE, Victor CABETE, Michelle CLAUDEL, Sébastien COLLOT, Noémie DUBOST, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Gilbert HAAS, Christophe HENNY, Gilles HOUILLON, Guy JACQUES, Brigitte MAGNIN, Jean-Luc MAGRIS, Thierry MANTION, Jean-Claude MARTIN, Chantal MARTIN GARCIA, Marie MINGARDO, Jacques ROUECHE, Patrice SAINTY, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS.

Membre excusée : Caroline PATTAROZZI (procuration à Thierry MANTION).

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON.

Une personne est présente sur les sièges réservés au public ainsi que le correspondant local de l'Est Républicain.

En préambule, le Maire demande au Conseil Municipal d'avoir une pensée pour deux personnes du village récemment décédées : Marcel BARRET et Marcel PERRIN.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 7 février 2019.

Le compte rendu de la séance du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité (une rectification demandée par Jacques ROUECHE).

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

### Délibérations

a. Approbation des comptes administratifs 2018 de Meroux, de Moval et du Syndicat Intercommunal de Meroux-Moval

Le compte administratif 2018 de Meroux fait apparaître des recettes de fonctionnement d'un montant de 556 254,37 euros et des dépenses de fonctionnement d'un montant de 467 124,74 euros, soit un solde positif de 89 129,63 euros. Pour l'investissement de Meroux, les recettes 2018 sont de 723 840,44 euros et les dépenses sont de 710 343,05 euros, soit un excédent de 13 497,39 euros.

Le compte administratif 2018 de Moval fait apparaître des recettes de fonctionnement d'un montant de 160 381,84 euros et des dépenses de fonctionnement d'un montant de 135 807,77 euros, soit un solde positif de 24 574,04 euros. Pour l'investissement de Moval, les recettes 2018 sont de 33 742,91 euros et les dépenses sont de 113 454,42 euros, soit un déficit de 79 711,61 euros.

Le compte administratif 2018 du Syndicat Intercommunal de Meroux-Moval fait apparaître des recettes de fonctionnement d'un montant de 54 118,08 euros et des dépenses de fonctionnement d'un montant de 32 471,52 euros, soit un solde positif de 21 646,56 euros. Pour l'investissement du Syndicat, les recettes 2018 sont de 21 992,36 euros et les dépenses sont de 63 988,77 euros, soit un déficit de 41 995,41 euros.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ces trois comptes administratifs (les Maires et le Président du Syndicat sont respectivement sortis pour ces votes).

- b. Approbation des comptes de gestion 2018 de Meroux, de Moval et du Syndicat Intercommunal de Meroux-Moval  
Les comptes de gestion de Meroux, de Moval et du Syndicat Intercommunal de Meroux-Moval sont identiques aux soldes des comptes administratifs ci-dessus (aux restes à réaliser près).  
  
Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ces trois comptes de gestion (les Maires et le Président du Syndicat sont respectivement sortis pour ces votes).
- c. Affectation des résultats  
La somme des résultats, soit 299 810, 99 euros, est affectée en recettes de fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002) du BP 2019 de Meroux-Moval.  
  
Le solde d'exécution d'investissement reporté (compte 001, section dépenses d'investissement) est de 226 558,86 euros.  
  
Il faut donc prévoir en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement, compte 1068 = besoin d'autofinancement) la somme 240 188,88 euros.  
  
Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.
- d. Subvention pour la coopérative scolaire  
La commune de Meroux-Moval propose de verser une subvention de 12 euros par enfant inscrit à l'école au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit un total de 636 euros (53 enfants inscrits).  
  
Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.
- e. Subvention aux associations en 2019  
Le Maire présente un tableau de propositions de subventions aux associations pour un total de 6 970 euros.  
  
Vote à l'**unanimité** des membres du conseil (les Présidents des associations, membres du conseil, ne prennent pas part au vote).
- f. Budget primitif 2019 de Meroux-Moval  
Le Maire présente les grandes lignes du budget primitif 2019 de Meroux-Moval.  
  
Celui-ci est en suréquilibre de 291 780,99 euros en section de fonctionnement car nous reprenons exceptionnellement l'excédent cumulé des établissements clôturés fin 2018 (compte 002 : 299 810,99 €). Cette configuration est autorisée selon l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Montant des dépenses inscrites : 677 700 euros. Montant des recettes inscrites : 969 480, 99 euros.  
  
Il s'équilibre à 920 138,88 euros en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont détaillées dans les tableaux projetées lors de la séance.  
  
Conformément à l'article L2322-1 du CGCT, le montant inscrit en dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement, ne doit pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Sont donc inscrits en dépenses de fonctionnement (compte 022) : 44 900 euros et en section d'investissement (compte 020) : 43 000 euros.  
  
Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

g. Vote des taux d'imposition 2019 Meroux et Moval

Pour l'année 2019, il y a lieu de voter des taux d'imposition distincts pour les communes déléguées de Meroux et de Moval. Le Maire propose que, en 2019, soient reconduits les taux de 2018 de chacune de ces communes.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil pour les taux de Moval et **à 1 voix contre, 0 abstention et 22 voix pour**, pour les taux de Meroux.

h. Révision du PLU pour la zone Bolloré Energy

Il s'agit d'une révision simplifiée, donc limitée à la zone considérée. Cette révision a pour but de supprimer complètement la qualification de cette zone en "Seveso bas".

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

i. Loyers logements communaux

Les loyers de l'ensemble des logements communaux sont transférés sur le budget de la commune de Meroux-Moval, sans modification des loyers et des baux.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

j. Reprise du personnel de Meroux et de Moval – (annexe avec l'ordre du jour)

Avec l'accord du centre de gestion (avis favorable de la commission administrative paritaire et avis favorable de la commission technique paritaire), le personnel de Meroux et le personnel de Moval sont désormais gérés par la commune de Meroux-Moval.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

k. Harmonisation des avantages pour le personnel titulaire (prévoyance et mutuelle)

La commune propose d'harmoniser les avantages du personnel titulaire de Meroux-Moval sur la base de ce qui était octroyé précédemment au personnel de la commune de Meroux.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

l. Tarifs pour les concessions au cimetière du village – (annexe avec l'ordre du jour)

La commune de Meroux-Moval renouvelle les tarifs des concessions votés par l'ex Syndicat Intercommunal de Meroux-Moval.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

m. Convention avec Territoire d'Energie 90 (service informatique, matériel, etc...)

Les conventions de Meroux et de Moval sont rassemblées dans une unique convention pour Meroux-Moval, avec transfert de la compétence informatique à Territoire d'Energie 90.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

n. Convention avec le service de remplacement du Centre de Gestion 90

Les conventions de Meroux et de Moval avec le service de remplacement du Centre de Gestion 90 sont rassemblées dans une unique convention pour Meroux-Moval.

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

o. Groupements de commandes avec le Département

La commune de Meroux-Moval décide de reprendre le groupement de commandes avec le département (sel de déneigement, produits de marquage routier, signalisation verticale et horizontale).

**Vote à l'unanimité** des membres du conseil.

p. Evaluation des moyens d'aération / qualité de l'air – Ecole du Vieux Tilleul

Une loi du 10 juillet 2010 impose aux collectivités de surveiller la qualité de l'air dans les écoles. Il faut donc prendre un prestataire, en l'occurrence le Centre de Gestion, qui analysera l'air pour un coût annuel de 550 euros (22 heures de travail).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

q. Désignation de 3 membres pour l'entente de la gestion scolaire avec Vézelois

Les 3 membres de Moval et les 3 membres de Meroux ne doivent être plus que trois pour la commune de Meroux-Moval. Le Maire propose la désignation de Jean-Claude MARTIN, Jean-Marc WULLENS et Stéphane GUYOD.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

r. Etat d'assiette affouage 2018-2019

Vente de bois sur pied de la parcelle 10, au plus offrant, pilotée par l'ONF.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

## Informations

a. Décision pour l'ouverture d'une troisième classe à l'école du Vieux Tilleul

Une rencontre avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans le courant du mois de mars, a permis de valider l'ouverture de cette troisième classe.

b. Formation GQS (Geste Qui Sauve)

Une formation aura lieu le 30 avril à 10 h 00, à la mairie, pour l'utilisation du défibrillateur. Dix personnes, au maximum, seront formées. Elles devront ensuite former à leur tour les habitants volontaires du village.

c. Membres de la CCID retenus par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Territoire de Belfort :

Le maire donne les noms des personnes qui composeront cette Commission Communales des Impôts Directs. Il s'agit de :

Commissaires titulaires

M. JACQUES Dominique  
Mme DINGANGA Makima  
M. TOCHON Jean-Marc  
Mme LEPAUL Michèle  
M. BESANCON Patrick  
Mme COURTOT Marie-Claude (extérieure)

Commissaires suppléants

M. AGUERO Olivier  
M. BILLOD Michel  
Mme BOHL Emmanuelle  
Mme Chantal MARTIN GARCIA  
M. Alain HUMBERT  
M. BESSE Yves (extérieur)

d. Manifestation du 8 mai

Une demande sera formulée à la Préfecture pour organiser une manifestation patriotique dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marc TOCHON

Le Maire,  
Stéphane GUYOD